



Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 2017 – 38

portant constitution d'une commission chargée du recrutement sans concours d'un adjoint administratif de l'État à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'État, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 02 juin 2017 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs de 2^e classe des administrations de l'État au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-234 du 04 février 2016 portant délégation de signature à M.Patrice GUYOT, directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2007 fixant les modalités de recrutement et d'avancement dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire .

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un recrutement sans concours pour l'accès au corps des adjoints administratifs de l'État de 2^e classe est organisé au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

Ce recrutement vise à pourvoir un poste de Gestionnaire polyvalent paie et prestations comptables à Limoges.

ARTICLE 2 :

La commission chargée du recrutement sans concours au titre de l'année 2017 d'un adjoint administratif de l'État à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine site de Limoges sera composée comme suit :

Président :

M. Laurent PAILLARD, Directeur régional adjoint, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Président suppléant :

M. Serge MARCILLY, Secrétaire Général de proximité, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Membres titulaires :

M. Philippe RENAUD, Chef du Service Supports Mutualisés, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Mme TERRACHER-BEARD Dominique, Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisées, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin,

Mme. Carole FAURE, Responsable des Services Dépense et Facturier, Direction Régionale des Finances Publiques Nouvelle-Aquitaine

Membres suppléants :

M. Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de Service Supports Mutualisés, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

M. Emmanuel EMERY, Adjoint au chef de Service Supports Mutualisés, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Madame Patricia LHERBETTE, Secrétaire Général, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Fait à Poitiers, le